COMMUNE DE L'ÉTOILE

CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 23 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de L'Étoile, légalement convoqué, s'est réuni ce jour sous la présidence de Monsieur Thierry BAILLY, Maire.

Présents : Mmes M. DULLIN – R. JAMES-INGRAND – E. GOYDADIN – J. PISKIN – I. THEVENET
S. BENOIST
MM. J-G. ROBLIN – M. CONDEMINE - A. CHAMBARD – P. BAZIN
Excusés : M. ROUSSOT (pouvoir à E. GOYDADIN) - Q. PLUBELLE (pouvoir à J-G. ROBLIN)
Secrétaire de séance : M. DULLIN

Ouverture de la séance par l'approbation du compte rendu du 19 mars 2025.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

MODIFICATION SIMPLIFIÉE PLU

N°15/25
Par arrêté préfectoral n°2023-12-12-002, le plan de prévention relatif au risque Mouvements de Terrains (PPRMT) concernant la commune de L'Etoile a été modifié.
Désormais une partie du secteur Nh lié au centre de soin pour les animaux sauvages est classé en Zone 2 du PPRMT. La Zone 2 est constructible. Or, le PLU n'autorise que les extensions de bâtiment existant.
Il est proposé de faire évoluer les autorisations de construction afin de permettre au centre Athénas de construire une infirmerie. En zone 2 du secteur Nh, les constructions nouvelles pourront être autorisées dans la limite de 20 % des constructions existantes dans la zone.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de valider le projet de modification simplifiée n°2 du PLU.

EMPRUNTS

N°16/25 Afin de financer les travaux de rénovation de la toiture de l'école élémentaire, le conseil municipal, après en avoir délibéré (1 abstention, 12 voix pour) :

- **DECIDE** de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt dont les caractéristiques sont les suivants :
 - Montant : 35 000 €
 - Durée : 10 ans (120 mois)
 - Taux fixe : 3.37 %
 - Périodicité : trimestrielle
 - Frais et commissions : 53 €
- **APPROUVE** le tableau d'amortissement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision

N°17/25 Afin de financer les travaux de sécurisation routière, le conseil municipal, après en avoir délibéré (12 voix pour, 1 abstention) :

- **DECIDE** de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt dont les caractéristiques sont les suivants :
 - Montant : 25 000 €
 - Durée : 5 ans (60 mois)
 - Taux fixe : 2.99 %

- Périodicité : trimestrielle
- Frais et commissions : 50 €

- **APPROUVE** le tableau d'amortissement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision

ECLAIRAGE PUBLIC 3ème TRANCHE

N°18/25 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
Article 1 : Approuve le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 25 096.62 € TTC
Article 2 : Sollicite l'obtention d'une participation au SIDEC de 50% du montant aidé de l'opération, soit 12 548.31 €
Article 3 : Prend acte que la part de la collectivité, estimée à 12 548.31 € sera versée dans les caisses du receveur du SIDEC :

- A hauteur de 80 % avant le commencement des travaux
- Le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEC du décompte général et définitif de l'opération

CIMETIERE

N°19/25 Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve les modifications apportées au règlement du cimetière.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le conseil départemental a indiqué, que toute affichage en bordure des routes départementales est dorénavant soumise à leur autorisation, uniquement pour des panonceaux implantés à plus de 300 mètres des carrefours et giratoires.

Cérémonies 8 mai :

- SAINT DIDIER 10H30
- L'ETOILE 11h00
- QUINTIGNY 11h30

La réunion est levée à 22h05.
Prochaine réunion le mercredi 21 mai à 20h.
La secrétaire de séance Le Maire